

Centre nautique

Maurepas Dynamique et Solidaire, à rebours des tactiques politiciennes, a eu le courage d'apporter une lecture différente dès la fermeture précipitée du centre nautique en avril 2015, pour soi-disant des raisons de sécurité ! **Nous avons mandaté un expert (en structure des matériaux ayant coordonné/participé au projet Viaduc de Millau ainsi que l'arche de couverture de la centrale nucléaire de Tchernobyl, entre autres) pour évaluer la structure, fait une pétition pour une réhabilitation et déposé un recours collectif, au Tribunal administratif.**

Aussi, afin de vous rendre compte, nous avons produit plusieurs publications détaillées et lancé avec succès une pétition qui aura permis à la majorité actuelle de prendre conscience de votre intérêt pour cet espace socio-sportif. Nous pouvons, aujourd'hui, nous réjouir que certains groupes politiques et citoyens nous emboîtent le pas et suivent le chemin que nous avons tracé pour un centre nautique public et à taille humaine.

MD&S appelle à une défense unitaire avec celles et ceux qui depuis 3 ans sont vigilants et se battent pour s'orienter vers un projet infiniment moins onéreux pour les Maurepasien.ne.s. Nous avons su faire preuve d'ouverture en travaillant avec les groupes de l'opposition et ensemble avons déposé un recours au Tribunal administratif contre la délibération qui ouvrirait la voie à prestataire privé pour la gestion et la reconstruction de la piscine. Un manque de rigueur, de sérieux et des approximations grossières pour un projet mal ficelé en disent long sur la manière dont ce dossier est géré.

Nous réaffirmons et vous appelons à renforcer les rangs, ensemble, pour un projet alternatif :

- La réhabilitation de l'existant sans tout casser.

Il convient d'examiner ce qui peut être conservé, ce qui doit être rénové ou réparé, ce qui doit être remplacé. Il faudra prendre en compte pour les divers postes (structure, bassins et canalisations, traitement de l'eau, énergie et équipements, vestiaires) les normes et règlements actuels.

- Le service public.

Rappelons que le centre nautique de Maurepas (initialement conçu et réalisé par la ville nouvelle) est un service public qui répondait d'abord et principalement à l'apprentissage de la natation par les scolaires ou les moins jeunes, et la pratique de la natation et des sports aquatiques. Le **recentrage** sur ces seules activités permettra la maîtrise du budget en raison de l'expérience acquise durant les 40 ans précédents. Ce qui sera alors plus supportable par nos 3 communes dont les finances sont ajustées avec un arbitrage souvent délicat.

- L'exploitation et l'entretien.

Pendant les travaux de réhabilitation, nous proposons de mener en parallèle une étude détaillée sur l'exploitation frais techniques de fonctionnement et l'entretien. 3 options sont alors envisageables.

- Une gestion en régie supportable par nos 3 communes
- Une gestion par une Association sportive type UCPA
- Une gestion par un organisme privé

Cette organisation doit permettre un gain de temps puisque dès à présent le marché d'étude de réhabilitation peut être lancé (pas de déconstruction, donc pas de permis de construire).

Le budget serait ainsi maîtrisé avec un meilleur service pour la pratique de la natation.